Québec

Gouvernement du Québec
La ministre déléguée aux Services sociaux
et à la Protection de la jeunesse
La ministre responsable de la région de Lanaudière
La députée de Joliette

Québec, le 29 octobre 2013

Monsieur Stéphane Bédard
Leader parlementaire du gouvernement
Cabinet du leader parlementaire
du gouvernement
Édifice Pamphile-Le May
1er étage, bureau 1.39
1035, rue des Parlementaires
Québec (Québec) G1A 1A4

Cher collègue,

Le 17 septembre dernier, la députée de Masson, madame Diane Gadoury-Hamelin, a déposé à l'Assemblée nationale l'extrait d'une pétition qui demandait au gouvernement du Québec de mettre en place des mesures obligeant les supermarchés à donner leurs produits invendus aux banques alimentaires.

Je suis d'avis qu'il est très pertinent d'explorer des mesures visant à réduire le gaspillage de produits alimentaires et à soutenir les activités des banques alimentaires, qui doivent elles-mêmes composer avec plusieurs défis sur le plan de la demande et des ressources. Rappelons aussi que le ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) soutient ces organismes par l'entremise des directions de santé publique et du Programme de soutien aux organismes communautaires. Par exemple, en 2012-2013, 346 organismes communautaires dans les différentes régions du Québec ont bénéficié d'un montant de 6 612 439 $ en soutien à des activités en sécurité alimentaire.

Il est à noter également que le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec a adopté des mesures afin d'assurer la sécurité des aliments. En vertu de la Loi sur les produits alimentaires (chapitre P-29) et de ses règlements, les exploitants, les gestionnaires ainsi que le personnel affecté à la préparation des aliments ou au nettoyage des équipements doivent respecter les bonnes pratiques de manipulation des aliments. De plus, selon le Règlement sur les aliments, tout exploitant qui prépare des aliments en vue de la vente a la responsabilité de s'assurer qu'un ou des employés ont reçu une formation et veillent au maintien de l'hygiène et la salubrité alimentaires. Le MSSS soutient également financièrement cette formation.

...2

Québec
1075, chemin Sainte-Foy, 15e étage
Québec (Québec) G1S 2M1
Téléphone : 418 266-7181
Télécopieur : 418 266-7199
www.msss.gouv.qc.ca

Montréal
2021, avenue Union, bureau 10.051
Montréal (Québec) H3A 2S9
Téléphone : 514 873-3604
Télécopieur : 514 873-7488

En tenant compte des exigences et des enjeux entourant la manutention et la distribution des aliments, je crois que d'éventuelles mesures obligeant les supermarchés à donner leurs produits invendus aux banques alimentaires, comme demandé dans la pétition, devraient s'appuyer sur un examen plus approfondi de la question et sur la concertation des acteurs concernés. À cet effet, je poursuivrai la réflexion sur les enjeux liés à de telles initiatives avec les collègues concernés.

Veuillez agréer, cher collègue, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

VÉRONIQUE HIVON

c. c. Monsieur Réjean Hébert, ministre